

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 001-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.21

Déposée le: 06.01.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 26.01.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Branche Ouest de l'A5 à Bienne

Le contournement autoroutier planifié à Bienne doit combler l'une des dernières lacunes du réseau routier national suisse. La branche Est est en cours de construction, la branche Ouest est quant à elle à l'étude et sera mise en place au début de l'année 2017.

En Suisse, des autoroutes à ciel ouvert sont rénovées à prix fort en zone urbanisée. A Bienne, avec la branche Ouest, de nouvelles jonctions d'autoroute à ciel ouvert sont planifiées en pleine ville.

Ce projet coûte cher et est critiqué tant d'un point de vue de la politique des transports que de l'urbanisme.

Le Conseil-exécutif est ainsi prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le calendrier des travaux pour les prochaines étapes de planification et de réalisation de la branche Ouest ?
2. Quelle quantité de trafic de transit circulerait sur le contournement autoroutier ? Quelle proportion de trafic en provenance et à destination de Bienne est attendue ?

3. A Bienne, l'opposition contre les deux jonctions d'autoroute à ciel ouvert au centre de la ville grandit. A quelles conditions le Conseil-exécutif est-il disposé à examiner des alternatives au projet actuel ?
4. Comment se présente le rapport coût-utilité du projet de la branche Ouest ?
5. A combien le canton estime-t-il le prix actuel du projet ?
6. Quels coûts sont à prévoir pour la Ville de Bienne et la Confédération ?
7. Quel montant serait économisé si l'on renonçait aux deux jonctions d'autoroute Bienne Centre et Faubourg du Lac ?
8. Le canton est-il prêt à participer à des mesures d'accompagnement destinées à atténuer les effets négatifs sur le trafic ? Si oui, à hauteur de quel montant ?
9. Comment réagira le canton si les mesures d'accompagnement prévues par la Ville de Bienne ne sont pas réalisées ou qu'elles ne le sont que partiellement ?
10. La planification de la branche Ouest sera-t-elle affectée si les mesures d'accompagnement pour la branche Est, qui ouvrira en 2017, ne sont pas ou pas suffisamment réalisées ?
11. Pour la jonction Pré-de-la-Rive/Faubourg du Lac ainsi que pour la construction et l'exploitation du tunnel de Vigneules il sera nécessaire d'intervenir dans la réserve naturelle du Felseck, classée depuis 1956. Quel regard le Conseil exécutif porte-t-il sur cette intervention ?

Motivation de l'urgence : Le canton part actuellement du principe que la mise à l'enquête publique des plans aura lieu au cours du premier semestre de l'année 2017. Les réponses aux questions soulevées constituent une base solide pour la formation de l'opinion. C'est pourquoi des réponses doivent avoir été fournies avant la mise à l'enquête publique.